

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. Les autres départements et l'étranger le port en plus. Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, au bureau du journal, rue Nationale, 78. et à la Librairie Wateau, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Wateau, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Anvers, chez M. Hemaux, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Librairies de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

L'ARRIVÉE DU COMMANDANT MARCHAND A PARIS



(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

LE COMMANDANT MARCHAND A PARIS

De Lyon à Paris. — Manifestations enthousiastes aux gares de Macon, Dijon, La Roche, Melun

L'ARRIVÉE

A la gare du P.-L.-M. — La foule Les ovations. — La réception

Paris, 1er juin. — A Macon, deux heures et quart du matin, une centaine d'intéressés dont plusieurs dames se précipitent en criant : « Vive Marchand ! Le commandant est contraint de se monter à la portière de son compartiment.

A Dijon, quatre heures du matin, le commandant est encore obligé de se lever, réarmé par une foule nombreuse.

A La Roche, 6 heures 1/2, foule compacte, Marchand descend au buffet pour prendre une tasse de café. Il est acclamé, presque porté en triomphe et c'est au milieu des acclamations enthousiastes que le commandant regagne son compartiment. Cette fois plus d'arrêt, mais sur tout le parcours jusqu'à Paris aux passages à niveau, aux stations, des habitants, des ouvriers, sont massés, levant leur chapeau et leur train de la main à tout vapeur, ont entendu emporté par le vent, les cris répétés de : « Vive Marchand ! »

Près de Melun, un régiment de dragons évolue sur le terrain de manœuvres, un officier se détache, accourt au triple galop de la voie en agitant son mouchoir, pendant que dans le lointain nous percevons les acclamations poussées par les cavaliers.

A LA GARE DE LYON

Avant l'arrivée

Des huit heures de matin une animation inusitée règne à la gare, quelques personnes sont déjà sur le quai d'arrivée. D'autres arrivent peu à peu.

Nous remarquons Mlle Barlatier, femme de l'intendant général, mère du capitaine le frère de celui-ci, lieutenant au 2^e d'artillerie, son beau-frère, capitaine d'état-major et un groupe d'amis. Le prince Henri d'Orléans est très entouré. M. Morillon, un de ses anciens compagnons en Afrique, l'accueille.

La fille du général Gardin qui a adressé un appel aux femmes de France est le préchant d'exemple, un énorme bouquet à la main, les amis personnels de Marchand sont également venus le recevoir ; une centaine de privilégiés ont pu pénétrer à la faveur de cartes spéciales mais le nombre s'en accroît encore.

Nous reconnaissons le général Nyon de Kersaint, de la Nouvelle, le comte de Mars, MM. de Brazza, le comte de la Broët, le capitaine Gouard, explorateur, le comte de Bourmont, le lieutenant-colonel Boumer, frère du colonel Bonnier, tué à Tombouctou, le général de Montari, ami et ancien instructeur militaire du capitaine Barlatier, M. Fabbé Boulay, ancien supérieur du collège de Chosseux. Puis ce sont les délégations, celle du Sénat composée de M. Le Goff de Grandmaison, de la Marzelle, de Betigny, Halgan, Leroux, Maillard, Gouzon. Celle de la Chambre. Nous reconnaissons notamment les députés Millevoye, Laisné, dont l'arrivée donne lieu à quelques manifestations sympathiques. Morinard, de Castellane, de Grandmaison, Gaze, de Salagnac-Fénelon, général Jaquet.

Vient la délégation du Comité patriotique du 7^e arrondissement, ayant à sa tête le général Renner et comprenant MM. Leroix, député, Rogez, Lumbelin, conseillers municipaux ; le général Rebullat, le colonel Bremond, le commandant Lefebvre.

La Société de géographie est représentée par son vice-président, M. Gouhier. Il y a également des délégations du ministère de la marine et du ministère des colonies formant à part un groupe de sous-officiers. Une délégation de la Société de secours mutuels, des originaires de l'Ain, à Paris. D'autres encore, la Ligue de la Patrie Française est représentée par MM. François Coppée, Jules Lemaître, Silvestre.

M. Coppée est en habit noir, portant la cravate de commandant de la Légion d'honneur. Un murmure sympathique salte son arrivée. Cependant au dehors la foule s'annasse peu à peu. Les abord de la gare et les rues avoisinantes sont envahies, les curieux affluent sans cesse, ils se sont massés en grand nombre le long du mur qui entoure les décombres de Mazas, rue de Lyon. Le boulevard Diderot se hérise de barricades, ce sont des tapissiers, des véhicules de tous modèles enguirlandés, pavés, on sent venir se masser les curieux, les manifestants enthousiastes de tout à l'heure. Des échelles se dressent un peu partout, des ga mus sont déjà nuchés dans les arbres, sur les toitures. La circulation n'est plus possible, la police cherche en vain à contenir la foule.

La cour extérieure de la gare a été également envahie, malgré les efforts du Préfet de Police opérant en personne, on ne peut faire évacuer tant la foule est compacte, profonde. C'est une mer, une houle humaine à perte de vue. Les derniers rangs par la poussée qu'ils exercent sur les premiers empêchent qu'on ne puisse les refouler.

Boulevard Diderot, rue de Lyon, rue de Bercy presque toutes les fenêtres sont pavées et noires de monde. Il y a des curieux jusque sur les toits. En bas des caméras violent des portraits de Marchand. Ils sont littéralement dévalisés ainsi que les femmes qui vendent des bouquets tricolores sur des éventails.

L'ARRIVÉE

« Au moment où le train entre en gare, à neuf heures précises, une boucaille épouvantable se produit.

Les agents n'ont même plus de refouler les curieux, c'est à l'heure chose inutile, mal la poussée est forte. Des acclamations frémissantes, débrantes, retentissent.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Les travaux des commissions. — Le projet américain sur l'arbitrage. — La Haye, 1^{er} mai. — Les deux sections de la première commission se sont réunies dans la matinée sans pouvoir conclure l'accord sur la question des inventions et des brevets. On s'attendait à cet effet.

Le comité de rédaction de la troisième commission s'est réuni dans la salle de Trèves, à La Haye, le palais de Bois-Horté, très éloigné. Il a adopté la rédaction des premiers articles, les articles du projet de médiation et d'arbitrage qu'il avait examinés dans la séance précédente, et, en plus, deux nouveaux articles.

Le comité de rédaction ne suit pas l'ordre des articles du projet russe.

Les délégués américains ont déposé un projet concernant un tribunal d'arbitrage. Le projet américain n'exige pas, comme le projet anglais, la nomination de deux personnes par chaque Etat pouvant être choisies comme arbitres, et qui seraient nommées par une cour suprême existant dans chacune des puissances signataires.

Le tribunal d'arbitrage aura un siège central permanent, et se composera au moins de trois juges non natifs et n'habitant pas dans les pays des puissances qui auront à régler un litige.

Les dépenses générales sont partagées proportionnellement.

En cas de nouveaux faits ou de circonstances survenant dans les trois mois après la décision, le tribunal pourra juger dans les mêmes affaires et entre les mêmes puissances.

Le recours à ce tribunal sera facilité pour les puissances signataires. Le tribunal ne connaîtra des litiges qu'après avoir reçu l'assurance que les parties acceptent sa décision.

La convention entrera en vigueur et le tribunal sera constitué lorsque les neuf puissances, dont huit appartenant à l'Europe ou à l'Amérique et dont quatre seront signataires de la déclaration de Paris de 1864 auront adhéré à la convention.

En outre du projet ci-dessus, les délégués américains ont proposé un projet spécial pour la médiation, portant qu'en cas de différend survenant entre deux puissances, chacune de ces dernières choisira une autre puissance qui sera de médiation.

Ces trois travaillent à concilier les deux adversaires, même lorsque la guerre aura éclaté, elles continueront leurs efforts pour mettre fin le plus tôt possible aux hostilités.

Une motion pour un tribunal permanent d'arbitrage a été présentée.

La section de la Croix-Rouge, dans sa séance d'hier, a nommé une sous-commission chargée de rédiger un rapport. Le président est l'amiral Fischer et les membres MM. Siegel (Allemagne), Schöme (Russie) et Herault (France).

LE PRÉSIDENT AUX COURSES

Le Président de la République assistera dimanche au Grand-Steeple d'Antoin.

Il s'y rendra en simple landau.

Mais il tient à parler à sa sortie de la journée du Grand-Prix toute l'éclatance traditionnelle et officielle.

A cet effet, des livrets nouveaux ont été commandés et c'est en damoisy, Montparnot popant en tête du cortège, que le Président de la République se rendra, le jour du Grand-Prix, à Longchamps.

A Ocherbourg

Cherbourg, 1^{er} juin. — Le Conseil municipal vient de voter cent mille francs à offrir au ministère des Travaux publics pour l'éclairage électrique du port de commerce.

L'amiral de Maigrot, préfet maritime, qui quitte ses fonctions, a fait paraître un ordre du jour de satisfaction à tous les services.

Il a été accompagné à la gare de soir par une affluente sympathique.

LA QUESTION DES CALENDRIERS

Une grande réforme se prépare en Russie.

Il s'agit de remplacer le calendrier Julien, en usage dans les Etats orthodoxes, par le calendrier grégorien, qui est en vigueur dans tous les pays catholiques et protestants.

LA STATUE DE BISMARCK

La statue de Bismarck qui sera élevée à Berlin, en face du Reichstag, est assez avancée. La fonte aura lieu dans les jours de juin.

Cette statue aura des dimensions colossales, soit six mètres cinquante de hauteur. Toute la partie supérieure du corps sera d'une seule pièce et insurera cinq mètres.

GRAVES DÉSORDRES EN RUSSIE

Une grève à Riga. — 200 arrestations. — La troupe tire sur les grévistes. — Cinq tués, quatre-vingts blessés.

Saint-Petersbourg, 31 mai. — Les dernières informations reçues parvenues de Riga signalent la persistance des désordres ouvriers dans cette ville, quoique les journaux de Saint-Petersbourg prétendent par erreur que les désordres ont cessé.

Ces désordres ont eu pour origine une réduction de salaire faite à la fabrique de jute de cette ville et qui avait occasionné une grève ayant abouti à l'arrestation d'environ 200 personnes, parmi lesquelles un certain nombre de femmes, qui furent condamnées sans escorte dans un jardin. Un nombre considérable d'ouvriers d'autres fabriques, attirés par les cris des prisonnières, prirent part pour elles, et l'entourèrent de ses débris malgré l'intervention des pompiers, accourus au secours de la police.

Des douilles administrées par eux à la foule au moyen de tuyaux de pompes, ne firent que l'exaspérer davantage, et il fallut venir avec une compagnie de soldats. Lorsque ceux-ci arrivèrent sur les lieux, les internés s'échappèrent déjà du jardin par une archede sa palissade, et les émeutiers, au lieu de se sauver, firent face aux troupes en leur jetant des pierres que les femmes ramassaient pour eux.

Les soldats essayèrent d'abord de tirer à poudre, mais la foule ne s'en étant point émue, ils firent tirer une seconde fois à balles.

Cette décharge, qui fit plus de 80 victimes, dont cinq tués et plus de vingt grièvement blessés, eut pour effet immédiat de disperser les assaillants, mais ils se reformèrent bientôt après, et, dans la soirée, excités par des instigateurs, qui leur criaient que les filles paillardes sont plus favorisées que les femmes d'ouvriers, se dirigèrent en grand nombre vers la foule.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

La séance est ouverte à 3 heures 45 sous la présidence de M. Deschanel.

Une très nombreuse assistance se trouve dans les tribunes publiques et dans la salle des séances.

M. Déroulède arrive des premiers et va s'asseoir à son banc, où M. Millevoye vient le rejoindre et lui serrer la main, ainsi que plusieurs autres nationalistes.

M. Dupuy est au banc du gouvernement.

M. Peytral dépose un projet de crédit.

LA PROPOSITION GERVAIS

Sur les responsabilités des accidents

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition Gervais, tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents, dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

M. Habert quitte l'arriéré. Il a pris place entre MM. Déroulède et Millevoye. MM. Déroulède et Habert reçoivent en séance un grand nombre de députés qu'ils étalent sur leurs pupitres.

M. Julien-Guyon critique la proposition de M. Gervais. « Cette loi est une tentative de contrat d'assurance collective ou collective contre les accidents ou risques encourus sous l'empire de la législation antérieure à la loi du 9 avril 1898, soit par les chefs d'entreprise visés à l'article 1^{er} de la loi, soit par leurs employés ou ouvriers, sont résolus de plein droit à partir du 1^{er} juin 1899.

Personne n'écoute l'orateur. On s'attendait évidemment à des incidents qui ne se produisent pas. Aussi beaucoup de députés quittent-ils peu à peu la salle des séances. Ceux qui restent se livrent à des conversations assez bruyantes.

Après avoir indiqué les déficiences qu'il voit dans le texte de la commission, M. Guyon demande au gouvernement et à la commission sous quel régime l'agriculture va vivre, et dans quelle mesure elle tombe sous le coup des lois concernant les accidents du travail.

« Va-t-on assujettir à la loi les exploitations agricoles, qui n'emploient que pendant quelques jours, chaque année, des instruments d'agriculture, tels que machines à vapeur ? Très bien sur divers bancs.

MM. Déroulède et Habert quittent ensemble la salle des séances.

Bourse de Lille du 1^{er} Juin 1899

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS			BOURSE DE LILLE DU 1 ^{er} JUN 1899		
Articles	Cours	Clôt.	Articles	Cours	Clôt.
Avoinnes	42.10	42.10	Blé	43.80	43.80
Orge	43.00	43.00	Seigle	43.50	43.50
Maïs	44.00	44.00	Colza	42.50	42.50
Blé	43.80	43.80	Alcools	40.00	40.00
Orge	43.00	43.00	Sucres	37.25	37.25
Maïs	44.00	44.00	Farines	43.80	43.80
Blé	43.80	43.80			
Orge	43.00	43.00			
Maïs	44.00	44.00			

BOURSE DE LILLE DU 1^{er} JUN 1899

BOURSE DE LILLE DU 1 ^{er} JUN 1899		
Articles	Cours	Clôt.
Blé	43.80	43.80
Orge	43.00	43.00
Maïs	44.00	44.00
Blé	43.80	43.80
Orge	43.00	43.00
Maïs	44.00	44.00

BOURSE DE PARIS

BOURSE DE PARIS			du JEUDI 1 ^{er} JUN		
Cours	Tendances	ferme	Articles	2 ^e	Clôt.
102.05	3 0/0	102.05	102.35	102.35	102.35
102.35	3 0/0 Amortissable	102.35	102.67	102.67	102.67
103.00	Banque de France	103.00	103.00	103.00	103.00
114.00	Banque de Paris	114.00	114.00	114.00	114.00
617	Comptoir National	617	617	617	617
737	Credit Foncier	737	737	737	737
617	Credit Lyonnais	617	617	617	617
490	Société Générale	490	490	490	490
1927	Lyon	1927	1927	1927	1927
1910	Midi	1910	1910	1910	1910
1910	Nord	1910	1910	1910	1910
1910	Orléans	1910	1910	1910	1910
1910	Gaz	1910	1910	1910	1910
1910	Metallurgie	1910	1910	1910	1910
1910	Suez	1910	1910	1910	1910
1910	Dynamite	1910	1910	1910	1910
1910	Voitures	1910	1910	1910	1910
1910	Caoutchouc	1910	1910	1910	1910
1910	Industrie	1910	1910	1910	1910
1910	Chemins	1910	1910	1910	1910
1910	Harque Ottoman	1910	1910	1910	1910
1910	Tabacs Ottoman	1910	1910	1910	1910
1910	Egypte	1910	1910	1910	1910
1910	Arabes	1910	1910	1910	1910
1910	Indes	1910	1910	1910	1910
1910	Champ d'Or	1910	1910	1910	1910
1910	Belgian Loan	1910	1910	1910	1910
1910	De Beers	1910	1910	1910	1910
1910	Peruvia Gold	1910	1910	1910	1910
1910	Delaware Loan	1910	1910	1910	1910
1910	Brésil	1910	1910	1910	1910
1910	Argentine	1910	1910	1910	1910
1910	Consolidated	1910	1910	1910	1910
1910	Argentine	1910	1910	1910	1910

DERNIÈRE HEURE COMMERCIALE

Le Havre, 1^{er} juin. (Télégramme de Georges Dreyfus). — Le marché est à peine soutenu. On a vendu 1.125 balles.

On cote novembre 194 fr., décembre 192.50, janvier 191, les autres mois mélangés.

LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES

en cas d'accidents

La Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents, créée par la loi du 11 juillet 1898, est autorisée, par la loi du 23 mai 1899, à étendre ses opérations aux risques prévus par la loi du 9 avril 1898 pour les accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité de travail permanente, absolue ou partielle.

La Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents est placée sous la garantie de l'Etat et gérée par la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations.

Tout chef d'entreprise qui veut contracter une assurance peut s'adresser : soit à Paris, à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille, chez le receveur central des finances de la Seine, 46, place Vendôme, les receveurs-percepteurs des contributions directes ou les receveurs des postes, soit dans les départements, chez les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances, les percepteurs des contributions directes ou les receveurs des postes.

Le chef d'entreprise souscrit une demande et y joint les renseignements nécessaires à la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations pour l'évaluation des risques à assurer.

Toutefois, le souscripteur de la demande et la caisse nationale d'assurances ne sont engagés que par la signature de la police définitive.

L'assurance porte, en principe, sur tout le personnel (employés, ouvriers et apprentis) à occuper soit par le souscripteur lui-même, soit par ses fournisseurs ou sous-traitants pour l'exercice de la profession déclarée.

Elle garantit le paiement des rentes et pensions à accorder aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit. Elle garantit, en outre, à la demande du souscripteur, le paiement des frais funéraires, des indemnités journalières et des frais médicaux et pharmaceutiques dus à la suite d'accidents mortels ou d'accidents ayant entraîné une incapacité permanente. Elle ne couvre en aucun cas, les faits et incidents résultant de l'incapacité temporaire.

Aucune clause de déchéance ne sera opposée aux ouvriers pour la caisse nationale.

Lors de la signature de la police, l'assuré a à donner la liste de son personnel et, par la suite, à faire connaître les changements qui surviendront dans l'état de ce personnel. A cet effet, des imprimés seront fournis à l'assuré par la caisse nationale d'assurances.

La prime est fixée, provisoirement dans la police d'après les déclarations acceptées du chef de l'entreprise en ce qui concerne le montant des salaires.

La police est annulée, la prime est payable par quart et d'avance, de trois mois en trois mois, à toutes les caisses désignées ci-dessus.

Il est versé, en outre, à titre de provision, une somme égale au quart de la prime provisoire. Dans le cas où le personnel employé vient à être en cours d'assurance, à dépasser notablement les prévisions du chef d'entreprise, un complément de provision pourrait lui être demandé.

En fin d'assurance, il est procédé au règlement définitif de la prime qui donne lieu soit à un versement de l'assuré, soit à un remboursement de la caisse d'assurances.